

**M. Jean-François Pouliot (Témiscouata):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté le débat au sujet de ce bill et d'un autre bill modifiant la loi de la taxe d'accise. Il y aura un troisième bill concernant l'impôt sur le revenu.

J'ai remarqué qu'au cours du débat certains honorables députés ont dit que le bill comporte quelques aspects excellents. Cela m'a laissé perplexe car l'impôt est invariablement désagréable. Je ne vois pas pourquoi ou comment on peut se réjouir de nouveaux impôts. D'autre part j'admire encore une fois la sagesse du Gouvernement. Je n'étais pas favorable au cadeau de 65 millions fait aux cultivateurs de l'Ouest, mais, ayant écouté les nombreuses demandes d'un cadeau près de cinq fois plus considérable, je me suis demandé quels autres aspects ces honorables députés satisfaits des impôts auraient pu proposer au Gouvernement pour payer ce cadeau supplémentaire.

Ils aiment les impôts: ils veulent de nouveaux cadeaux. Mais comment vont-ils les payer? Cela m'a laissé très perplexe. Je parle en ce moment comme l'homme de la rue qui a lu dans les journaux de nombreuses demandes de nouveaux cadeaux et qui s'étonnent que ceux qui les réclament se plaignent des impôts. En outre, ceux qui demandent constamment plus d'argent pour la défense ne peuvent pas se plaindre des impôts, surtout d'impositions de ce genre. Ils admettent qu'ils veulent plus de dépenses; pourtant, ils s'opposent aux impôts et n'offrent aucun substitut ou autre choix. Si le Gouvernement avait donné suite aux nombreuses demandes de plus de cadeaux aux cultivateurs de l'Ouest, de plus de dépenses pour la défense nationale, je me demande ce que ces honorables députés auraient proposé, en matière d'impôts nouveaux.

Il est facile de se plaindre des impôts. Toutefois, l'un des premiers principes de la démocratie est la suprématie de la majorité. Les minorités peuvent exprimer leur dissentiment ou leur désaccord, mais une fois que la majorité a pris une décision, nous devons respecter cette décision, surtout lorsque la majorité se compose de messieurs qui s'entendent sur la nécessité d'une dépense.

Résumons ce que j'ai dit. Je ne trouve pas d'aspects recommandables dans les trois bills: celui dont la Chambre est présentement saisie et les deux autres, mais je considère ces bills nécessaires. Puisqu'on s'est entendu au sujet de ces dépenses, le contribuable doit acquitter la note. Je sais bien que si un autre parti ou groupement s'était trouvé au pouvoir, les choses iraient beaucoup plus mal qu'en ce moment.

**M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar):** Monsieur l'Orateur, puisqu'on a permis à l'honorable député de déclarer que les cultivateurs de l'Ouest ont reçu des cadeaux, je ferai remarquer que les 65 millions de dollars votés à leur intention ne représentaient qu'une compensation à l'égard des prix qu'ils ont acceptés pendant les années de guerre. Au cours des années 1945, 1946 et 1947 les cultivateurs de l'Ouest ont aussi subventionné le pain et la farine que les consommateurs canadiens ont utilisés, jusqu'à concurrence de 160 millions de boisseaux à 30c. le boisseau; c'est pour cette raison qu'on demande maintenant un supplément de 48 millions de dollars à titre de compensation à l'égard de ces 160 millions de boisseaux. Je désire tout simplement signaler ce fait à l'honorable député.

**Des voix:** Règlement.

**M. Coldwell:** L'honorable député de Témiscouata a pu faire sa déclaration sans que le ministre des Finances ni aucun autre membre du Gouvernement ne l'interrompe, n'invoque le Règlement ni ne le contredise.

**L'hon. M. Abbott:** Je n'ai interrompu l'honorable député que lorsqu'il a parlé des 48 millions de dollars après avoir mentionné les 65 millions, ce qui n'a certes rien à voir au projet de loi à l'étude.

**M. Coldwell:** Pourquoi le ministre n'a-t-il pas interrompu l'honorable député de Témiscouata lorsqu'il faisait sa déclaration? Je cherche tout simplement à rétablir les faits pour la gouverne de la Chambre.

**M. Pouliot:** Je pose la question de privilège. A mon humble avis, l'honorable député ne peut refuser à aucun de ses collègues le droit de prendre la parole à propos de la motion tendant à la troisième lecture d'un bill, quand il n'a pas parlé auparavant. Nous vivons dans un pays libre. Le ministre des Finances a témoigné son respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Il y a plusieurs années, j'étais le parrain d'un projet de loi qui visait à abolir le conseil économique de Bennett et je me souviens que les prédécesseurs de l'honorable député...

**Des voix:** Règlement!

**M. Pouliot:** ...m'ont interrompu de la même manière pour dénoncer les droits des simples députés.

**Des voix:** Règlement!

**M. Pouliot:** L'honorable député a-t-il...

**Des voix:** Règlement!